



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2023/10

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société REVAME-BC pour la migration du logiciel de Gestion Technique des Bâtiments (GTB) des écoles, de la crèche et de l'espace Robert Hossein

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le **7 février 2023**



ID : 013-211300447-20230207-DEC_2023_10-AU

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2020/66 du 22 septembre 2020 portant approbation de l'offre de la société REVAME-BC pour un contrat de maintenance du système de GTB des écoles de la crèche et de l'espace Robert Hossein,

Considérant que le système de Gestion Technique des Bâtiments GTB des écoles et de la crèche est devenu obsolète et nécessite une modernisation du logiciel et le transfert sur un des serveurs de la commune,

Vu la proposition faite par la société REVAME-BC enregistrée en Mairie le 31 janvier 2023 comprenant : migration application de supervision de GTB en Iconics, mise à jour des programmes V3 à V4 pour compatibilité sur les objets graphiques des départs régulés, acquisition CPL/IP fourniture d'une passerelle IP/SERIE paramétré pour la baie de la crèche et une pour le TGBT de l'école,

Considérant que cette proposition correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition pour la migration du logiciel de gestion technique des bâtiments (GTB) des écoles, de la crèche et de l'espace Robert Hossein de la société REVAME - BC, sise 164 rue de faubourg de Bourgogne, 45800 SAINT-JEAN DE BRAYE, pour un prix global et forfaitaire HT de 24 446,04 € (vingt-quatre mille quatre-cent quarante-six euros et quatre cents hors taxes) soit un prix total TTC de 29 335,25 € (vingt-neuf mille trois-cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents toutes taxes comprises).

Article 2 :

L'exécution de la prestation prendra effet à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.

Fait à GRANS, le 7 février 2023

Publié le 7 février 2023

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI

Date : 07/02/2023

Qualité : SIGNATURE

DOCUMENTS ACTES

